

Le Musée d'Art sacré de Dijon

Depuis une cinquantaine d'années, le patrimoine religieux a connu certaines turbulences dont les ondes se devinent dans la constitution des collections du musée d'Art sacré de Dijon¹. L'histoire de cette aventure est éclairante sur les pratiques en matière de sauvegarde de ce patrimoine notamment dans le domaine de l'orfèvrerie.

I – Un dépôt d'objets

Dans les années 1970, des hommes éclairés constatent que le patrimoine de certaines églises du diocèse est en péril.

L'installation en Bourgogne (1967) du Service Régional de l'Inventaire Général des Monuments et Richesses artistiques de la France, dont le secrétaire régional était Yves Beauvalot, initie une collaboration fructueuse avec Pierre Quarré, conservateur du Musée des Beaux-Arts qui, dès 1936, avait présenté des objets religieux dans la Chapelle des Élus du Palais des États de Bourgogne ; il devient vice-président de la Commission régionale de l'Inventaire². Le chanoine Jean Marilier, prêtre érudit, siège aussi dans cette Commission et au Comité départemental. Ils organisaient au Musée des Beaux-Arts des expositions temporaires sur le patrimoine religieux en lien avec les enquêtes du Service Régional de l'Inventaire qui, à l'occasion, sauvait des œuvres du bûcher³. Nul doute que ces expositions suscitent une vraie curiosité aiguisée par les excursions proposées par l'Association pour la Conservation des Édifices Religieux Anciens de la Côte-d'Or (ACERACO)⁴. Alertés, ces hommes⁵ se mobilisent pour remédier au désintérêt et à la désinvolture ambiante en sauvant ces chefs-d'œuvres en péril.

Dès 1955, l'évêque de Dijon, Mgr Sembel (1937-1964), avait créé la Commission diocésaine d'art sacré dont la mission est de «*veiller à la conservation du patrimoine artistique appartenant à l'Église catholique...d'en dresser l'inventaire et d'en assurer la conservation*». En effet, les visites hebdomadaires de ses membres dans les églises révèlent un état d'urgence : des œuvres sont en danger en raison de la négligence des hommes, de la vulnérabilité des édifices et de conditions atmosphériques souvent déplorables. Responsable de cette commission, le Père Ladey, sauve par exemple, *in extremis*, une statue 17^e s., en bois fruitier polychrome de saint Sébastien⁶ que le maréchal-ferrant du village sciait pour alimenter son poêle. Ainsi se forge l'idée de rassembler ces objets pour les sauver⁷. Dès 1957, Pierre Quarré siège à cette commission et est rejoint, en 1961, par Jean Rigault conservateur des Antiquités et Objets d'Art (CAOA), Jean-Michel Marouzé, architecte des bâtiments de France et l'historien du diocèse le chanoine Marilier. Société civile et société ecclésiale se rassemblent pour un même combat.

Le porteur du projet est le chanoine Marilier qui, en 1970, devient CAO. Son érudition, sa compétence et son autorité d'homme d'Église en font d'emblée un acteur efficace. Par ailleurs, sa connivence avec la communauté intellectuelle et le moment même de cette entreprise, au lendemain du Concile Vatican II (1962-1965), démultiplient l'efficacité de son action.

Que faire des œuvres collectées ? Dijon ne possède pas de Trésor de cathédrale qui selon les termes de la loi de 1913 sur les Monuments historiques accueille le patrimoine religieux en danger, car l'évêché n'est créé qu'en 1731⁸. Il faut donc trouver un lieu susceptible d'accueillir les œuvres car la chapelle des Élus ferme en 1970 ; le maire de Dijon Robert Poujade, propose alors la chapelle Sainte-Anne.

A - Un lieu

Cette chapelle⁹, classée Monument historique en 1945 et acquise par la Ville de Dijon en 1950, ne sert plus régulièrement au culte depuis la loi de séparation des Églises et de l'État.

Dès le début du 19^e s., elle accueillait déjà les œuvres provenant des monastères dévastés ou des églises désaffectées comme le baldaquin de Jean Dubois (1625-1693) provenant du monastère de la Visitation. En 1933, s'ouvre une exposition intitulée *Les Expositions d'Art Religieux*¹⁰ ; en 1938, un projet d'installer un musée des Hospices de Dijon s'avère sans lendemain. Chapelle ardente pour les victimes des bombardements de 1944 puis des combats de la Libération de Dijon, elle remplit encore cette fonction durant les guerres d'Indochine et d'Algérie avant d'être fermée.

L'idée d'y installer un musée rejoint la politique de réhabilitation du patrimoine bâti de la Ville de Dijon. En 1975, une Charte culturelle entre l'État et la Ville prévoit donc sa restauration pour y aménager un dépôt d'objets d'art sacré. Aussitôt les travaux commencent et un dispositif de sécurité est installé avec notamment un coffre-fort-vitrine offert par les Monuments historiques. Dix-sept vitrines sont alors disposées dans le chœur des religieuses, le vestibule et la chapelle du Saint-Sacrement pour recevoir les collections.

B - Des collections.

Depuis 1972, année où ce projet prend corps, des objets, souvent en mauvais état, sont rassemblés au musée des Beaux-Arts¹¹. À l'ouverture du musée en 1980, la collection s'élève à 108 numéros.

L'année 1981 enregistre 69 entrées car la stratégie mise en œuvre par le chanoine Marilier est de faire reconnaître ce musée par la Direction des Musées

de France¹², or cette volonté ne s'accompagne ni d'un inventaire réglementaire ni d'un projet culturel. En effet, il donne toute la mesure de son efficacité dans le sauvetage des œuvres mais aucune trame narrative n'induit le parcours muséographique. Aucun texte fondateur ne définit sa mission et il reste *de facto* un dépôt diocésain sans pour autant que soient prévus des réserves. Les objets s'accumulent et sont présentés au gré des espaces disponibles.

Quand le chanoine Marilier part à la retraite à la fin de l'année 1990, la gestion du musée est confiée au chanoine Gagey. Des difficultés de gestion surgissent et, en 1993, le Maire de Dijon décide de le rattacher au musée de la Vie bourguignonne-Perrin-de-Puycousin installé dans le cloître voisin ; il est alors reconnu par la Direction des Musées de France.

II Un musée de France

Une nouvelle étape est franchie car cette reconnaissance oblige à une gestion raisonnée des collections et à la mise en œuvre d'un projet scientifique et culturel.

A Un chantier des collections

Il consiste en priorité à dresser l'inventaire, à passer des conventions et à organiser des réserves.

a) L'inventaire

Il faut donc :

- ouvrir des dossiers-collections¹³ éclaircissant la situation juridique des œuvres et leur donner un numéro d'inventaire ;
- élaborer des fiches descriptives informatisées et des fiches de constat d'état ;
- réaliser une couverture photographique et marquer les objets ;
- constituer des dossiers-œuvres permettant de restituer le contexte des œuvres.

Ce travail a permis d'apprécier la qualité de la collection -de l'objet exceptionnel à la série représentative-, d'effectuer des constats d'état afin de programmer des restaurations et de quantifier la collection par matériaux¹⁴ : 43,68% de vêtements et linges liturgiques, 14,28% de pièces d'orfèvrerie, 12,94% d'objets de dévotion, 6,73 % de sculptures en pierre brute ou

polychrome, en bois doré ou polychrome, 5,85% de peintures sur bois ou toile, enfin 5,15% de livres liturgiques et pièces d'archives, soit une grande disparité.

Pour réaliser ce travail, il a fallu prendre contact avec les cent trente-deux communes déposantes. La plupart des maires ignoraient d'ailleurs l'existence de ces dépôts dont le souvenir flottait vaguement dans la mémoire de quelques anciens. Les affectataires faisaient écho à ces imprécisions car ces collectes appartenaient déjà à des *temps reculés*. Tout un travail d'archéologie de mémoire est alors entrepris pour retrouver les circonstances de ces déplacements, établir un consensus entre commune propriétaire et prêtre affectataire afin de préciser l'année d'entrée au musée des pièces, année nécessaire pour établir le numéro d'inventaire. Émerge alors le besoin de se munir d'outils juridiques.

b) Les conventions

Pour chaque objet déposé, est établie une convention entre la Ville de Dijon et le propriétaire précisant les modalités de gestion et d'exploitation de l'œuvre. Chaque dépôt est précédé d'un accord écrit du prêtre affectataire car il ne constitue pas une désaffectation : consenti pour une durée de cinq ans il est renouvelable par tacite reconduction. Si une restauration s'avère nécessaire, elle sera entreprise avec l'accord du propriétaire.

Pour les objets bénéficiant d'une protection au titre des Monuments historiques, une convention cadre est signée en 1994 entre la Ville de Dijon et l'État. En cas de restauration, les dossiers sont alors montés en partenariat avec la Conservation régionale des Monuments historiques. Enfin, depuis la loi Musée, les projets de restaurations doivent être validés par la Commission scientifique régionale de restauration¹⁵.

Ces conventions permettent ainsi d'assurer une politique concertée. Propriétaire, affectataire, évêché, services des Monuments historiques pour les œuvres classées ou inscrites, possèdent désormais, pour chaque œuvre déposée, un dossier comprenant la copie de la convention accompagnée d'une fiche descriptive illustrée.

c) Des réserves

Cette reconnaissance Musée de France implique la mise aux normes de la conservation préventive et l'organisation de réserves.

Pour les textiles, toute pièce dépoussiérée est stockée à plat dans des meubles adaptés (châprier, chasublier, plateaux-tiroir...) afin d'éviter des tensions inhérentes à leur poids et la cassure des fibres. Les ornements sont classés par

couleur et séparés par du carton neutre ce qui facilite leur manipulation. Aubes, surplis, cotta sont suspendus à des cintres rembourrés, protégés de la poussière par une housse et classés dans l'ordre chronologique du numéro d'inventaire afin de les repérer plus aisément.

Chaque pièce d'orfèvrerie est glissée dans une housse de tissu imprégné d'argent afin de faire barrière aux sulfures qui provoquent des oxydations avant de rejoindre le coffre-fort-vitrine.

Pour le support papier, des montages sur papier non acide sont réalisés avant le stockage dans des boîtes appropriées à l'iconothèque.

Enfin des réserves peinture et sculpture sont aménagées dans des annexes où les œuvres, classées par format, sont installées sur des râteliers. Dans tous ces espaces, le contrôle de la température et de l'hygrométrie est assuré.

B Un projet scientifique et culturel et un service des publics

Cette reconnaissance par la Direction des Musées de France oblige aussi à préciser son champ patrimonial afin de s'inscrire en complémentarité avec les autres musées d'Art sacré en France. Or, le site des Bernardines, où les musées d'Art sacré et de la Vie bourguignonne-Perrin-de-Puycousin sont installés, induit un thème : celui des communautés religieuses féminines, donnant ainsi une résonance toute particulière au patrimoine bâti où vécurent, de 1623 à 1792, des cisterciennes. D'où un travail sur l'ensemble du site avec un parcours rythmé par des cartels qui rappellent la fonction des espaces au temps des moniales¹⁶.

Par ailleurs, la proximité d'un musée de société, où la démarche élargit le champ patrimonial non seulement à la culture immatérielle mais aussi à toute documentation enrichissant la compréhension de l'objet, a des résonances sur la méthode à mettre en œuvre : une démarche proche de l'anthropologie religieuse, ne se limitant plus au seul sauvetage de l'objet et à sa présentation dans un lieu sécurisé. Est alors entrepris avec le Centre d'Anthropologie Religieuse Européenne, une recherche pluridisciplinaire sur le culte et la dévotion à la patronne de la Bourgogne, sainte Reine, qui aboutit en 1998 à une publication : *Reine au Mont Auxois*¹⁷.

Une nouvelle muséographie est mise en œuvre avec une médiation qui optimise la compréhension du site et des collections : chronologies, cartels développés, livrets d'aide à la visite munis de glossaires... Enfin un Service des publics propose des visites accompagnées dans les galeries et les réserves¹⁸, des livrets-jeux, des ateliers pédagogiques, des concerts... Ainsi médiation et animation se démultiplient en fonction des attentes des publics.

III La collection d'orfèvrerie

Si la démarche qui a présidé à la création du musée est le sauvetage d'œuvres fragilisées, ce sont en priorité les textiles, les pièces d'orfèvrerie, les œuvres en bois polychrome et les bâtons de procession qui entrent au musée.

A Les premières collectes

a) Le patrimoine des églises rurales

Pour l'orfèvrerie, la collecte commence dès 1972 avec deux croix de procession mutilée¹⁹. On est tenté de déceler là le résultat de la vigilance du service Régional de l'Inventaire dont le secrétaire régional, Yves Beauvalot est très actif aux côtés du chanoine Marilier. Ainsi sont repérées des pièces dont certaines seront exposées au Musée des Beaux-Arts de Dijon ; le dépouillement des catalogues permet de les quantifier²⁰ et certaines, notamment celles qui bénéficient d'une protection Monument historique, entrent ainsi au musée²¹.

Le chanoine Marilier, lors de ses missions en tant que CAO, repère également des pièces classées Monument historique ; il les rapatrie dès 1979 afin de les mettre à l'abri de toute convoitise : reliquaires médiévaux ²² (ill. 1), croix de procession en argent, cuivre et bronze, du 16^e s.²³, paire de burettes en argent du milieu du 17^e s.²⁴, ostensor du 18^e s.²⁵...Ainsi entrent des pièces provenant des communes rurales car, dans les années 1970/80, de nombreux vols sont à déplorer²⁶.

b) Le patrimoine des églises dijonnaises

Avant l'ouverture du musée en 1980, le chanoine Marilier repère aussi dans les églises dijonnaises, comme Saint-Jean (inv. 979.3.1 à 30)²⁷, Saint-Michel (inv. 980.3. 1 à 12), Notre-Dame (inv. 980.2 1 et 2), la cathédrale Saint-Bénigne (inv. D980.19. 1 à 5) ou l'Association diocésaine (inv. D979.14.1 à 25 ; D980.16. 1 à 10), des pièces de qualité ; ainsi entrent dans les collections le ciboire du maître-orfèvre Guillaume Goliard (1667-1695) (inv. 980.3.4)²⁸, le calice de la Confrérie des trois Rois de l'orfèvre Antoine Crochet (1620) (ill. 2) (inv. 980.3.2) ou encore le ciboire de Martin Brunot (m.o. 1686-1734) (D980.19.3) dont la qualité de la ciselure fera la renommée de l'orfèvre dijonnais (ill. 3).

c) Des œuvres du Musées des Beaux-Arts

Grâce à sa connivence avec Pierre Quarré artisan du projet, il obtient toujours en cette année 1980 un dépôt exceptionnel de vingt pièces d'orfèvrerie venant des collections Trimolet (1878), Grangier (1905) et Dard (1845-1916), exposées

naguère dans la chapelle des Élus du Palais des États de Bourgogne (1936-1970) : reliquaire en cuivre et émail, 13^e s. (inv. D980.1.5), calice en cuivre doré et argent niellé, fin 15^e s. (inv. D980.1.11), monstrance en cuivre doré, 15^e-16^e s. (D980.1.2), croix de procession en cuivre sur âme de bois, 16^e s. (inv. D980.1.13), ciboire-monstrance en cuivre doré, début 17^e s. (ill. 4) (inv. D980.1.28) provenant de la collection Dard, reliquaire en cuivre doré et argenté, 18^e s. (inv. D980.1.9)....²⁹.

d) Des acquisitions

S'il obtient dons et dépôts de ses confrères amis³⁰ attentifs à son action, il mène aussi une politique d'acquisition à titre onéreux chez des antiquaires ; ainsi entrent dans les collections un plat de quête, 16^e s. (inv. 982.1.1), un encensoir, 18^e s. (inv. 983.2.1), une croix de procession, 14^e s. (inv. 984.2.1), le calice, 15^e s., de Mgr Arthus de Rohan-Montauban, archevêque de Bordeaux de 1463 à 1478 (inv. 1984.3.1), un ciboire, 17^e s. (inv. 985.1.1), un calice, 17^e s. (inv. 985.1.2), un calice, 16^e s. (inv. 1985.2.1)... Ces achats, réalisés avec l'aide d'un réseau d'informateurs, font entrer des pièces qui ne proviennent pas de la région mais acquises en raison de leur qualité intrinsèque.

Dans son éloge du chanoine Marilier, Yves Beauvalot³¹ rappelle qu'il est connaisseur du domaine et que, bien souvent, il aide l'équipe de l'inventaire à identifier des poinçons. Il organise d'ailleurs en 1987 une exposition d'orfèvrerie religieuse dont il reste un catalogue³².

Le départ à la retraite du chanoine Marilier à la fin de l'année 1990 ouvre une période de transition. Le chanoine Gagey continue cette politique d'acquisition à titre onéreux en faisant entrer en 1992 un calice et une patène, fin 17^e s. (inv. 992.1.1), mais sa mission, de courte durée, ne lui permet pas d'asseoir une politique d'acquisition.

B - Nouvelles connaissances, nouvelles approches

Si en 1965 l'exposition *Les Trésors des églises de France* avait fait connaître le patrimoine exceptionnel enfoui dans les églises notamment dans le domaine de l'orfèvrerie, en poursuivant ses investigations sur le terrain le Service Régional de l'inventaire fait émerger la richesse du domaine ; ce travail aboutit aussi à la publication en 1999 du 52^e cahier du Patrimoine consacré aux orfèvres de Bourgogne³³. Ce dictionnaire s'avère un outil de travail précieux pour tout conservateur de musée³⁴ car il permet de repérer des pièces sur le marché de l'art et de les acquérir. Ainsi le musée acquiert en 1998 à Sotheby's un calice de l'orfèvre dijonnais Martin Brunot (m.o. 1686-1734) (inv. 998.5.1), un ciboire, 14-15^e s. (inv. 999.10.1 1 et 2), un calice et une patène de Jean Desprès (ill. 5) avec une chapelle datée de 1954 (inv. MAS 2004.4. 1 et 2), un

ciboire des malades, 1736, de Mathieu Brunot (m.o. 1732-1782) (inv. MAS 2010.2.1)³⁵, une croix d'autel-reliquaire, début 16^e s., provenant de l'Hôpital du Saint-Esprit (ill 6) (inv. MAS 2015.1.1)³⁶ ; cette dernière rejoint la prestigieuse croix dite de Christine de Suède, 17^e s., naguère offerte à l'Hôpital du Saint-Esprit déposée en 2010 par le Centre hospitalier universitaire (inv. MAS D2010.50.1).

Le regard évolue en matière de sauvegarde du patrimoine religieux. En effet les communes deviennent attentives à leur patrimoine d'autant plus que la Commission diocésaine d'art sacré lance des campagnes d'inventaire dans les sacristies. Ces chantiers permettent aux habitants des villages de mieux connaître, voire de découvrir leur patrimoine, de se le réapproprier et donc de mieux le conserver. Par ailleurs les Journées du Patrimoine sont l'occasion de montrer à une population de proximité la richesse de la commune et notamment le patrimoine de l'église. Car finalement cette politique de dépôt qui a certes sauvé des œuvres menacées déresponsabilise aussi les communes propriétaires.

C – Le patrimoine des communautés religieuses

A partir des années 1980, l'évolution des Congrégations religieuses entraîne des bouleversements qui obligent certaines communautés à confier leur patrimoine au musée. Cette politique est renforcée par le fait qu'en 1993 le projet scientifique du musée se concentre sur la vie des communautés religieuses féminines. Les échanges avec les communautés se multiplient car ces femmes s'interrogent sur le devenir de leur patrimoine dont elles sont bien souvent les seules à détenir les clés de lecture sur la longue durée³⁷.

Ainsi, au fil des années, entrent dans les collections des objets provenant de congrégations qui se délocalisent, modernisent leur monastère, ou encore ferment leur communauté. Ainsi les Hospitalières du Vénérable Bénigne Joly (inv. D994.4.1 à 28), la Congrégation romaine de Saint Dominique (inv. D999.1.1 à 8), les carmels d'Autun (ill. 7) (inv. D2000.2.1 à 42) et de Beaune (inv. D2001.2.1 à 247) déposent des collections au musée³⁸. Ces pièces ont souvent une histoire entretenue par la Communauté comme ce ciboire de l'orfèvre parisien Demarquet Frères (1869-1890) (inv. D2000.2.27 1 et 2) décoré d'un brillant sur le pied : « *C'est Anne-Marie Mathivon qui, ayant perdu son fiancé, est entrée au carmel et a offert sa bague de fiançailles* » avoue dans un large sourire la religieuse.

En 1998, les Sœurs de la Charité de Nevers transforment leur sacristie en un accueil pour les pèlerins venant vénérer la châsse de Bernadette Soubirous ; la congrégation dépose 535 objets dont 151 pièces d'orfèvrerie du 19^e s. offertes

en *ex-voto* à la sainte. Il n'est pas possible dans le cadre de cet article de les présenter mais cette collection a fait évoluer la muséographie (ill 8).

D – Trésor de cathédrale

Enfin, sur la demande des Monuments historiques, le musée accueille aussi temporairement des œuvres en cours de restauration ou qui attendent l'achèvement des travaux d'une église ou l'installation d'un dispositif de sécurité. Pour des cas extrêmes où les œuvres sont en danger, le Conservateur régional des Monuments historiques peut exiger le dépôt au musée qui joue alors le rôle de Trésor de cathédrale considérant que l'œuvre laissée *in situ* est fragilisée soit par des conditions atmosphériques désastreuses, soit par des corrosions actives soit par risques de vol³⁹.

La diversité des démarches entreprises témoigne de l'évolution de l'intérêt porté au patrimoine religieux. L'action du Service régional de l'Inventaire Général, en fédérant les compétences de la société civile et de la société ecclésiale, a été déterminante dans cette prise de conscience relayée alors par de nombreux érudits. Les chantiers d'inventaire de sacristie⁴⁰ assurés depuis 1999 par la Commission diocésaine d'art sacré, en lien avec les instances des Monuments historiques, contribuent aussi à faire connaître le patrimoine des églises. Enfin les collectes auprès des communautés religieuses ont enrichi les galeries du musée d'un patrimoine exceptionnel trop souvent méconnu.

Madeleine BLONDEL

Conservateur en chef honoraire du Patrimoine

¹ Un grand merci à Christine Perez, bibliothécaire-documentaliste au musée qui a rassemblé la documentation et l'iconographie de ce présent article.

² Le rôle des Commissions régionales, créées en 1967 en Bourgogne, étaient de favoriser l'installation de l'Inventaire Général et d'aider le service compétent dans cette mission. Des Comités départementaux sont créés en 1968 afin d'être au plus près du terrain ; cf Yves Beauvalot, *De l'inventaire général au musée d'Art sacré de Dijon : itinéraire I*, Dijon ASERU21, 1992, p. 7-28 ; ce texte est dédié à la mémoire du chanoine Marilier.

³ Le sauvetage de la statue de saint Paul (inv. 971.1.1), cf Y. Beauvalot, *op. cit.* p. 13-14. Expositions : 1968, Canton de Sombornon ; 1970, Cantons de Pouilly-en-Auxois, Saint-Seine-l'Abbaye et Sombornon ; 1973, Cantons de Montigny-sur-Aube et Recey-sur-Ource, 1975, Cantons d'Aignay-le-Duc et de Chatillon-sur-Seine ; 1978, Cantons de Baigneux-les-Juifs et Laignes.

⁴ En 1967, l'Association découvre un voile de la Passion daté et signé *1643 Janne Lulier* dans une église ; il entrera dans les collections du Musée en 1991 (inv. D991.6.1). Cf Jean Marilier, « L'association pour la conservation des édifices religieux anciens de la Côte-d'Or », dans

Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, tome XXXIV, (1984-1986), p. 149-158.

⁵ Outre les personnes citées, il faut nommer Jean Richard, doyen de la Faculté des Lettres et sciences humaines et vice-président du Comité départemental, Jean Rigault, directeur des Archives départementales et CAO, Pierre Gras, conservateur de la Bibliothèque municipale et Albert Colombet, érudit, président de l'ACERACO.

⁶ Cette statue est entrée à la mort du Père Ladey en 2003 au musée (inv. MAS 2003.3.3).

⁷ *Les Dépêches : Pour lutter contre les vols d'objets d'art, créera-t-on en Côte-d'Or un « centre de regroupement » ?*, édition du 1^{er} fév. 1973.

⁸ Jusqu'à cette date, le territoire du département de la Côte-d'Or était réparti entre quatre diocèses : Besançon, Autun, Langres et Chalon-sur-Saône.

⁹ La chapelle Sainte-Anne est l'ancienne église des Bernardines de l'Abbaye de Tart transférée à Dijon en 1623.

¹⁰ Exposition organisée par le Groupement des Expositions d'art religieux (Paris) ; cf catalogue BM, Dijon LBR III 3075.

¹¹ Il existait deux listes de vêtements liturgiques conservés au Musée des Beaux-Arts : une datée de 1974 signée par P. Quarré, l'autre datée de 1975 signée par M. Geiger, conservateur au musée des Beaux-Arts.

¹² Service des Musées de France depuis 2010.

¹³ Liste des objets constituant la collection et pièces juridiques la justifiant ; pour les dépôts : convention de dépôt, arrêté de classement au titre de MH...

¹⁴ 1674 objets sont recensés dont 762 sont en dépôt et 88 classés ou inscrits au titre des MH.

¹⁵ Arrêté du 23 février 2003.

¹⁶ L'exposition de 1998 intitulée *Un monastère cistercien à Dijon : les dames de Tart* a été suivie en 2002 par l'exposition *Hospice et Hôpital* qui rappelait la fonction des espaces lors de l'installation de l'Hospice Saint-Anne (1803) puis par certains services de l'Hôpital général ; là aussi quarante cartels rappellent leur présence sur le site. M. Blondel, *Un monastère cistercien à Dijon, les dames de Tart*, Dijon, musée de la Vie bourguignonne-Perrin-de-Puycousin-Musée d'Art sacré, 2000 ; M. Blondel, *Retrouver l'histoire d'un lieu. Hospice et Hôpital, l'Hospice Sainte-Anne*, Dijon, musée de la Vie bourguignonne-Perrin-de-Puycousin-Musée d'Art sacré, 2014.

¹⁷ *Reine au Mont Auxois, le culte et le pèlerinage de sainte Reine des origines à nos jours* sous la direction de Philippe Boutry et de Dominique Julia, Ville de Dijon, Cerf, 1997.

¹⁸ Visite des réserves avec sensibilisation à la conservation préventive ; formations pour les personnes chargées de l'entretien des sacristies des églises du diocèse.

¹⁹ Une croix de procession, fin 17^e siècle (inv. D972.3.3) et un nœud de croix de procession, 15^e siècle (inv. D982.8.1).

²⁰ Cf supra note 3 ; seules les expositions des années 1973, 1975 et 1978 présentent des pièces d'orfèvrerie ; pour les cantons de Montigny-sur-Aube et de Recey-sur-Ource, sur 127 notices, 16 décrivent des pièces d'orfèvrerie ; pour les cantons d'Aignay-le-Duc et de Châtillon-sur-Seine, sur 109 notices, 17 décrivent des pièces d'orfèvrerie, pour les cantons de Baigneux-les-Juifs et Laignes, sur 90 notices, 13 décrivent des pièces d'orfèvrerie.

²¹ Un calice de l'orfèvre parisien Claude 2 de Rosnel (m.o. 1657-1680), déposé par la commune de Pothières (inv. D981.2.1) : ce calice avait été exposé en 1975 lors de l'exposition des *Œuvres d'art des églises des cantons d'Aignay-le-Duc et de Châtillon-sur-Seine* (notice 90), et une croix reliquaire, 17^e s., de la même provenance (notice 91, inv. D981.2.3) ; un reliquaire, 16^e s., de l'église d'Échalot (notice 20) et la croix de procession, 16^e s., de l'église de Vix (notice 109).

²² Reliquaire de saint Urbain, seconde moitié 15^e s., MH 1974 (inv. D 979.2.1, *Les orfèvres de Bourgogne*, notice 7) ; reliquaire de sainte Brigide, fin 15^e s., MH 1960 (inv. D979.11.1).

²³ Cette croix, MH 1913 (inv. D979.8.1), sera rendue en 2011 au Musée du Pays châillonnais lors de sa rénovation.

²⁴ Dépôt de la commune de Chassagne-Montrachet, MH 1960 (inv. D980.11.1).

²⁵ Dépôt de la commune de Puligny-Montrachet, MH 1913 (inv. D980.10.3).

²⁶ Dans le catalogue *Cantons d'Aignay-le-Duc et de Châtillon-sur-Seine*, la notice 56 précise que seul un chandelier est exposé car les neuf autres ont été volés en 1974. Voir aussi articles : *Le Bien Public : L'érosion du patrimoine artistique. Une statue du XIV^e siècle volée à l'église de Saint-Thibault*, édition du 23 nov. 1971. *Les Dépêches : Un magnifique retable du XVI^e siècle conservé en l'église de Commarin (C.-O.) est saccagé par des malfaiteurs qui en volent la plus grande partie*, édition du 12 sept. 1972.

²⁷ Cette église ferme en 1979 pour devenir le théâtre dit du Parvis Saint-Jean ; 30 pièces sont versées au musée.

²⁸ *Les orfèvres de Bourgogne, op. cit.*, notice 41 ; inscription gravée sous le pied : LE CIBOIR PESE 3 MARC 1 ONCE.

²⁹ Cinq pièces seront reprises par le Musée des Beaux-Arts lors de sa rénovation en 2013 : D980.1.6 ; D980.1.8 ; D980.1.15, 16 et 17.

³⁰ Dépôt en 1980 de l'abbé Louis Bordet d'un calice en cuivre et cuivre émaillé, 14^e s., acheté à Rome en 1909 ; il sera offert au musée par sa famille en 1995 (inv. 995.8.1). Don du chanoine Sellenet : burettes et plateau datés de 1900 (inv. 980.1.33). Don du chanoine Latour : ostensor, calice copié d'une œuvre du 16^e s. par Charles Dubret (m.o. 1888-1898), calice en cuivre doré et argenté daté de 1624 (inv. 987. 1 à 3). Don de la famille Trolliet-Toulouse : calice et patène de Désir et Arquiche (m.o. 1851-1860) (inv. 985.5. 1 et 2). Les dons de prêtres ou de familles de prêtre se poursuivront : Brunhes en 1997, de Préval en 1999, Père Roclore en 2000, chanoine Gagey en 2001, Père Ladey en 2003, Mme Courtot en 2006.

³¹ *Eloge du chanoine Marilier* par J. Richard, Y. Beauvalot, B. Sonnet, P. et C. Gras dans *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, tome 132, années 1991-1992, p. 112-138.

³² *Quatre siècles d'orfèvrerie religieuse XVI^e-XX^e siècles dans les collections particulières*. Ville de Dijon, musée d'Art sacré, 1987 ; cette exposition présente 33 pièces provenant de deux dijonnais Marc Bigaré et Max Brulé ; catalogue dactylographié, 42 pages, avec introduction du chanoine Marilier et 33 notices illustrées noir et blanc.

³³ *Les Orfèvres de Bourgogne* par Arnaud de Chassey, Élisabeth Réveillon et Solange Brault-Lerch, Cahier du Patrimoine n°52, éditions du patrimoine, 1999, collection Dictionnaire des poinçons de l'orfèvrerie française. À l'occasion de sa sortie, le musée des Beaux-Arts a organisé l'exposition *Reflets d'argent. L'orfèvrerie en Bourgogne du XIV^e siècle au XIX^e siècle* (27 février-26 avril 1999). Je remercie É. Réveillon pour son aide précieuse.

³⁴ En 1994, *Les XI^e Rencontres de l'École du Louvre* consacrent ses travaux à *L'Orfèvrerie du XIX^e siècle* ; actes du colloque international, Galeries nationales du grand Palais, 12-13 déc. 1991, publiés sous la direction de Catherine Arminjon, conservateur général du Patrimoine.

³⁵ Outre l'acquisition chez Sotheby's, les autres pièces ont été acquises par la Société des Amis des Musée qui les a offertes au musée. Il s'est avéré que le ciboire des malades avait été volé ; un transfert de propriété à la commune a dû être entrepris, l'objet devenant un dépôt. Cf É. Réveillon, « Un insolite ciboire des malades pour le musée d'Art sacré », dans *Bulletin des musées de Dijon*, n° 12, 2010/2011, p. 41-44.

³⁶ *Les orfèvres de Bourgogne, op. cit.*, notice 9.

³⁷ M. Blondel, « Peut-on éviter la rupture d'une mémoire longue ? Des communautés religieuses au Musée ». Dans *Regards sur le patrimoine des congrégations religieuses*. Paris, Actes sud, 2012, p. 199-210.

³⁸ Autre exemple : le Couvent des dominicains ferme en 2002 déposé au musée un ciboire des malades du dijonnais Antoine Ganiare (m.o. 1783-1809) (inv. MAS D2002.1.1) et un ornement complet ayant appartenu au Père Lacordaire (inv. MAS D2002.1.2 1 à 5).

³⁹ Trois reliquaires sont déposés en 2012 (inv. D2012.1. 1 à D2012.1. 3) ; l'un d'eux, le reliquaire porté par deux anges, 15^e s., avait été exposé en 1957 au musée des Beaux-Arts de Dijon *Le diocèse de Dijon* (notice 233) puis en 1965 au musée des Arts décoratifs de Paris *Les trésors des églises de France* (notice 807).

⁴⁰ Ces inventaires sont l'occasion de faire parfois de belles découvertes comme ce ciboire, 15^e s., (MH1975) caché dans une sacristie (inv. MAS D 2006.1.1).